



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HTE GARONNE
COMMUNE DE LABEGE
N° : 101ARH2025
Nomenclature : 4.1.2.3
Publication numérique le :

**ARRETE MUNICIPAL
FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT
AU TITRE DE L'ANNÉE 2025 AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE
2ÈME CLASSE**

Le maire de la commune de LABÈGE,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

Nom prénom	Situation actuelle	Avancement de grade		Éventuellement date de l'examen professionnel	Date de nomination envisagé
		Par choix	Par examen		
SOUTIF Caroline	Adjoint technique		X	04/07/2024	01/03/2025
GINER Nicolas	Adjoint technique	X			01/06/2025

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2025 comprend 50 % d'hommes (dont 50 % promouvables) et 50 % de femmes (dont 50 % promouvables).

Article 3 : La maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Notifié à l'agent le/...../.....

Signature de l'agent :

Fait à Labège, le 05/02/2025

L'Adjointe au Maire

Élodie CAMBOU

